

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt six

Nombre de
Conseillers

Le : 07 avril 2026 à 19h00

En exercice 15

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence Monsieur Pascal RAPIN maire.

Présents 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2026

Votants 15

Date de l'affichage de la convocation : 03 avril 2026

Abstentions 0

Contre 0

Présents : Pascal RAPIN, Sophie BERTRAND, Chantal BELLOT, Thi-Lan DIMECK, Custodia CARVALHO, Océane FRAGNAUD, Victor GUASP, Patrick HERVET, Clément LE GALL, Virginie MARIOT, Jacques PERARD, Alexis PEREIRA, Jean-Michel RADOUX, Flavie RUDE.

Absent excusé : Christian MYSZKIEWICZ a donné procuration à Pascal RAPIN

Délibération N°2026-19
BIS

Secrétaire de séance : Custodia CARVALHO

Objet : Vote du taux des taxes

remplace la délibération N°2026-19 pour erreur matérielle

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de modifier le taux des impôts directs locaux compte tenu des augmentations diverses que doit faire face la municipalité :

Les taux changés sont :

Taxe foncière des propriétés bâties	39.32 %
Taxe foncière propriétés non bâties	41.40 %
Taxe habitation	21.32 %
Contribution foncière des entreprises (taux inchangé)	22.74%

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide et vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Custodia CARVALHO

Publication sur le site internet de la commune le : 24/04/2026

Acte transmis en préfecture le : 24/04/2026